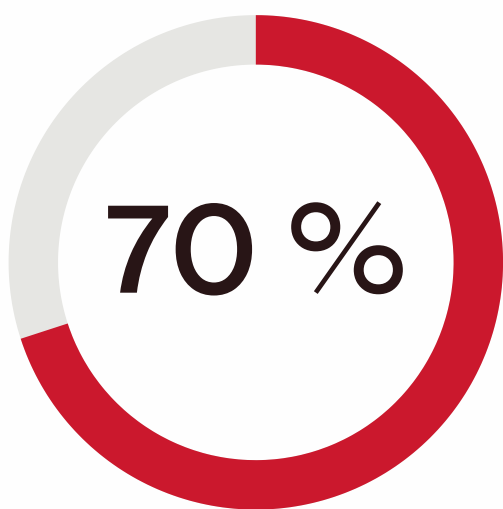


RGPD

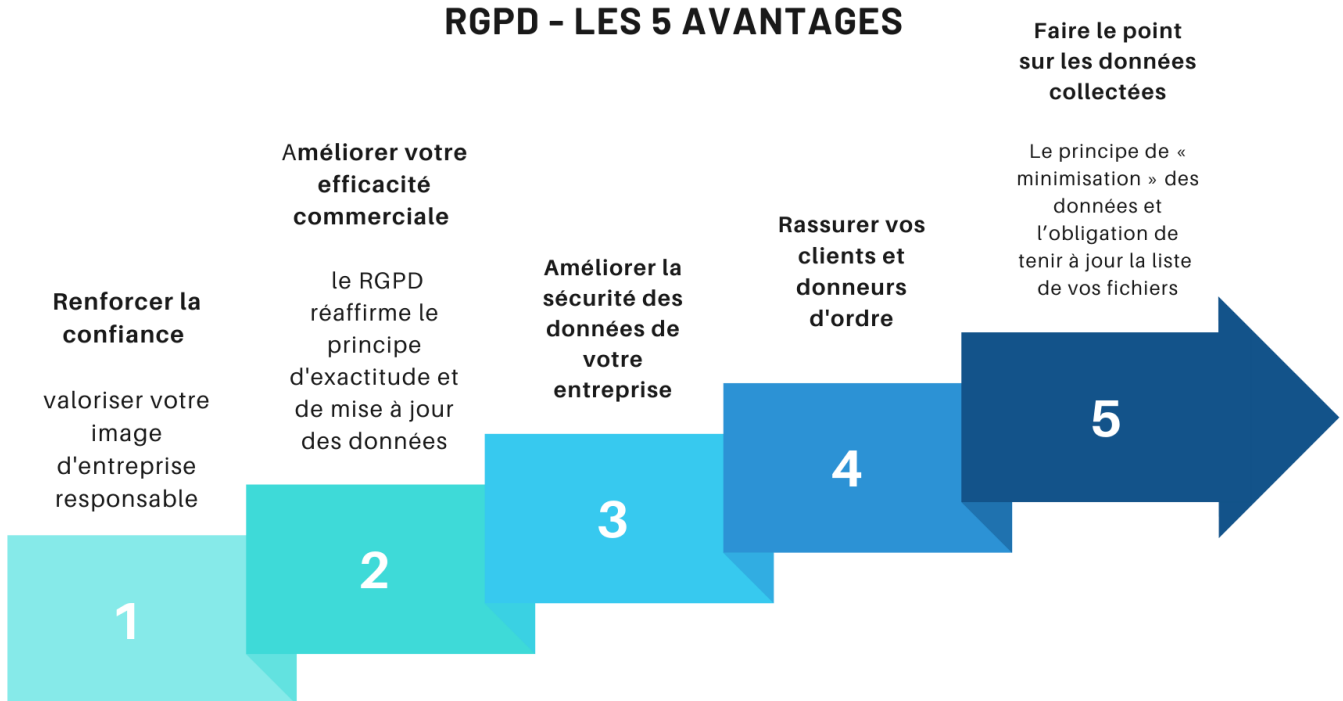
SE METTRE EN CONFORMITE



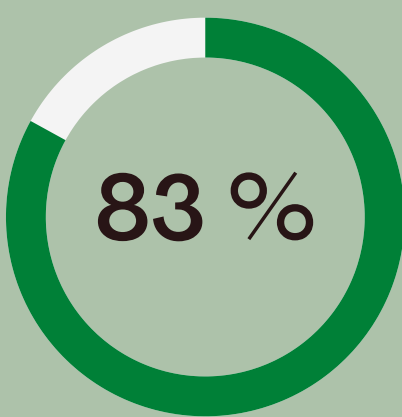
70% des entreprises estiment que le RGPD n'est pas clair

Le RGPD est pourtant un moyen d'encourager les entreprises à reconsidérer les données personnelles dont elles disposent et leur protection. La réglementation s'applique à toutes les entreprises, où qu'elles soient implantées dans le monde, qui traitent et conservent les données personnelles de personnes résidant dans l'Union européenne.

RGPD - LES 5 AVANTAGES



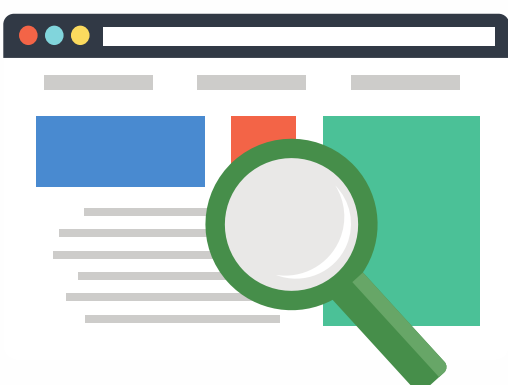
Considèrent la RGPD comme une évolution positive pour leur entreprise



PASSER A L'ACTION

- 1 - Réaliser une analyse d'impact relative à la protection de vos données
- 2- Tenir un registre des activités de traitement
- 3 - Désigner un délégué à la protection des données (fortement recommandé par la CNIL)
- 4 - RGPD en pratique : communiquer en ligne pour une réputation préservée

Votre site internet, vitrine de votre mise en conformité



Préserver sa réputation en ligne en attachant un soin particulier à protéger les données de vos clients :

- Suite à l'entrée en vigueur du RGPD, vous devez mentionner les informations suivantes :
- Coordonnées du délégué à la protection des données ;
 - Finalité poursuivie par le traitement auquel les données sont destinées ;
 - Destinataire des données ;
 - Droit de vos clients à s'opposer, à accéder et à rectifier ses données

La mise en conformité passe notamment par la révision de vos mentions légales, de votre politique de confidentialité ou de votre charte informatique.